



Modèles de statuts d'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

Lors de la création d'une association syndicale, les propriétaires se réunissent en assemblée constitutive, pour approuver le projet d'acte d'association et signer les statuts (1).

Des modèles de statuts adaptés à une **association syndicale libre de gestion forestière** (3) sont disponibles en format modifiable, [à télécharger ici](#) et à ajuster à votre propre association (5, 6). Un certain nombre de points *indiqués en bleu* sont à discuter et à déterminer au sein de l'association, à votre cas particulier.

Outre la signature des statuts, chaque propriétaire forestier (ou son représentant) souhaitant engager des parcelles au sein de l'association syndicale doit donner son consentement en signant un bulletin d'adhésion annexé aux statuts.

Seront également annexées aux statuts, conservées dans les archives de l'association (2) :

- la liste des propriétaires avec les noms, prénoms, coordonnées téléphoniques, électroniques et postales, parcelles concernées,
- la cartographie sur fond cadastral des parcelles cadastrales incluses dans le périmètre,
- éventuellement la copie des matrices cadastrales de chacune des parcelles.

L'acte d'association en double exemplaire avec les pièces annexées est transmis au Préfet ou Sous-Préfet dans les meilleurs délais à partir de la signature des statuts, accompagné des bulletins d'adhésion et de la signature des propriétaires au bas de l'acte ou dans une fiche annexe, ainsi que du formulaire prévu en vue de la publication au Journal Officiel d'un extrait des statuts (4).

Pour davantage de détails sur ces formalités, consulter la fiche consacrée à la Création d'une association syndicale.

Les mentions nécessaires

Les éléments devant figurer dans les statuts, selon le type d'association, sont résumés dans le tableau ci-après (1, 2).

Trois cas de figure sont examinés : celui des associations syndicales autorisées et associations syndicales autorisées de gestion forestière (ASA et ASAGF), celui des associations syndicales résultant de leur union ou fusion, et celui des associations syndicales libres et associations syndicales libres de gestion forestière (ASL et ASLGF).

NB : Les objets possibles sont réglementairement prévus par l'ordonnance n°2004-632, art. 1 (1) :

- a) Prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances
- b) Préserver, restaurer ou exploiter des ressources naturelles → **Objet recommandé**
- c) Aménager ou entretenir des cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers
- d) Mettre en valeur des propriétés → **Objet déconseillé**

Mentions	ASA / ASAGF	Unions et fusions d'ASA / ASAGF	ASL / ASLGF
Nom de l'association			
Objet			
Siège			
Règles de fonctionnement : - Constitution des organes - Mode de délibération - Attributions	 en partie définies par les textes		
Liste des immeubles du périmètre			
Périmètre d'adhésion			
Modalités de financement et de recouvrement des cotisations / redevances			
Modalités de représentation à l'égard des tiers			
Nombre de mandats possibles en assemblée ou CS et durée de validité maximum			
Périodicité de réunion de l'assemblée			
Modalités de distraction des immeubles	Règlementaire		
Modalités de modifications statutaires	Règlementaire		
Modalités de dissolution	Règlementaire		
Durée de l'association ou de l'union		 pour l'union	
CS : Nombre de membres, organisation interne, collèges éventuels et répartition, durée des fonctions			
Règles de désignation des membres du syndicat			
Annexes Plan parcellaire Désignations cadastrales de chaque adhérent et contenance			
Bases de la répartition des dépenses entre les associations	–		–
Composition de l'assemblée de l'union	–		–
Durée des fonctions déléguées à l'assemblée	–		–

Rédaction : Mathilde VARINOT (CRPF NA) – Mai 2021

Sources :

- (1) Ordonnance n° 2004-632 du 1 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000623191/>
- (2) Décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000637453/>
- (3) Code forestier Articles L332-1 à L332-4 relatifs aux associations syndicales de gestion forestière
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025244092/LEGISCTA000025247316/#LEGISCTA000025247684
- (4) Les associations syndicales de propriétaires <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1319>
- (5) Régime juridique fiscal et social des associations syndicales à l'usage des forestiers, Marc Gizard, Mars 2007
- (6) Agir en forêts privées morcelées – Vademecum, CNPF, 2015